Commune de Plan-les-Ouates

Conseil municipal

Législature 2020-2025
Délibération **D 165-2025 R**
Séance du 15 avril 2025

PROJET DE DELIBERATION

relatif au crédit d'engagement de 100 000 F pour l'étude relative à la réfection du chemin et du pont du Clos (tronçon chemin des Semailles au pont du Clos) à Plan-les-Ouates

Vu la réalisation de travaux pour la mise en place d'un réseau de Chauffage à Distance (CAD) par les Services Industriels de Genève sur le chemin du Clos,

vu l'étude du bureau d'ingénieurs RCI menée par l'Office Cantonal de l'Eau, qui conclut à la nécessité de reconstruire le pont du Clos afin d'éviter les inondations en amont,

vu l'opportunité offerte par ces deux travaux pour réfléchir à la réfection de l'entier du chemin du Clos dans son tronçon compris entre le chemin des Semailles et le chemin de la Plamatte, y compris les réseaux aériens et souterrains et la réalisation d'un éco-point,

vu la nécessité de mener des études d'ingénieur civil en amont des travaux afin d'organiser, planifier et cadrer ces futurs travaux,

vu le caractère intercommunal du chemin et du pont du Clos,

vu l'accord de financement des études entre la ville de Lancy et la commune de Plan-les-Ouates avec une participation respective de 75% et 25%,

vu l'exposé des motifs EM 165-2025, de mars 2025 comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (LAC – B 6 05),

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal décide

DECIDE

par x oui, x non et x abstention

1. D'accepter de réaliser l'étude relative à la réfection du chemin du Clos et du pont du Clos (tronçon chemin des Semailles au pont du Clos) comprenant les thématiques suivantes :
    a. Reconstruction du système d'évacuation des eaux usées et pluviales,
    b. Réfection de la chaussée,

c. Sécurisation du cheminement piéton au carrefour du chemin de la Plamatte et du chemin du Clos,
d. Enfouissement de la ligne électrique, réfection de l'éclairage public et déploiement de fourreaux pour le réseau de fibre optique,
e. Création d'un éco-point,
f. Reconstruction du pont du Clos sur le Voiret.

2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de 100 000 F, destiné à financer l'étude.

3. De comptabiliser la dépense brute prévue de 100 000 F dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.

4. En cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit de réalisation, qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci. En cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen d'une annuité, dès l'année de son abandon.

SCA/ALF/YG/bg /#27'289 – SF/pl – Mars 2025

Commune de Plan-les-Ouates

EXPOSE DES MOTIFS N° 165-2025

▪ **Message aux membres du Conseil municipal** ▪

OBJET :

Crédit d'engagement pour l'étude de la réfection du chemin et du pont du Clos (tronçon chemin des Semailles et pont du Clos)

100'000 F

Plan-les-Ouates – Mars 2025

Crédit d'engagement pour l'étude de la réfection du chemin et du pont du Clos (tronçon chemin des Semailles et pont du Clos)

1. Préambule

Généralités et objectifs du projet

La ville de Lancy et la commune de Plan-les-Ouates ont été interpellées en 2024 par les SIG qui souhaitent réaliser des travaux pour le CAD (Chauffage à Distance) sur le chemin du Clos entre le chemin des Semailles et le chemin de la Plamatte.

Cette interpellation a été l'occasion de se questionner avec Lancy sur les réseaux existants sur le périmètre et les besoins de réfection éventuels. Finalement, il est apparu que de nombreux besoins existaient et qu'il était pertinent de profiter des travaux SIG pour les mettre en œuvre.

En parallèle, dans le cadre des études liées aux inondations sur le secteur Petit-Bois, la Commune a sollicité le Service de l'Aménagement des Eaux et de la Pêche (SAEP) pour vérifier la capacité hydraulique du pont du Clos reliant le chemin du Clos aux Palettes.

Le SAEP a mandaté un bureau d'ingénieurs, (RCI) pour étudier cette problématique. Ce dernier a conclu à la nécessité de refaire le pont afin d'améliorer la circulation hydraulique et d'éviter des problèmes de refoulement en amont.

La présente délibération vise donc à financer les études nécessaires à la réalisation des différents travaux connexes à la réalisation du CAD par les SIG, mais aussi à la démolition/reconstruction du pont du Clos sur le Voiret.

Il s'agit d'une opération intercommunale, le chemin et le pont du Clos étant partagés administrativement entre les deux communes de Lancy et Plan-les-Ouates.

Champ de l'étude

Hormis la réalisation d'un CAD, dont les études sont financées par les SIG, l'étude proposée vise à couvrir plusieurs champs que les discussions menées avec les partenaires et la ville de Lancy ont fait ressortir :

- La reconstruction du système d'évacuation Eaux Pluviales (EP) et Eaux Usées (EU) qui est vétuste.
- La réfection de la chaussée, sur le tronçon entre le Pont du Clos et le chemin des Semailles.
- La sécurisation du cheminement piéton, au carrefour du chemin de la Plamatte et du chemin du Clos.
- L'enfouissement de la ligne électrique aérienne et la réfection de l'éclairage public et le déploiement du réseau de fibre optique, financés en partie par SIG.
- La création d'un éco-point.
- La reconstruction du Pont du Clos situé sur le Voiret.

2. Explications techniques

Reconstruction du système d'évacuation des eaux usées (EU) et pluviales (EP)

Ces deux réseaux présentent de fortes altérations et sont partiellement obstrués par des racines ou des déboitements, les rendant perméables. Cette situation est critique pour le réseau des eaux usées, car elle n'est pas conforme et peut causer des inondations chez les particuliers avec un transfert des eaux pluviales vers les eaux usées (refoulement).

Le collecteur d'eaux usées est à ce jour un collectif privé situé sur Plan-les-Ouates. Dans le cadre du futur chantier, le réseau EU collectif privé sera refait par la Commune de Plan-les-Ouates et versé au réseau secondaire communal. Le financement de ces travaux sera pris en charge par le Fond Intercommunal d'Assainissement (FIA).

Le réseau EP, quant à lui, sera à la charge de la Ville de Lancy. Ce réseau est aussi utilisé par les villas situées le long du chemin du Clos (chemin du Clos 5 à 15) sur le territoire de Plan-les-Ouates. Dans le cadre des travaux celui-ci sera refait car la canalisation présente à de nombreux endroits des défauts et est aussi complétement obstruée par le système racinaire des arbres bordant le chemin.

Le présent crédit vise à couvrir les études nécessaires à la future réalisation de ces travaux de reconstruction des réseaux : diagnostic, dimensionnement, tracé, etc…

Collecteur EU à remplacer

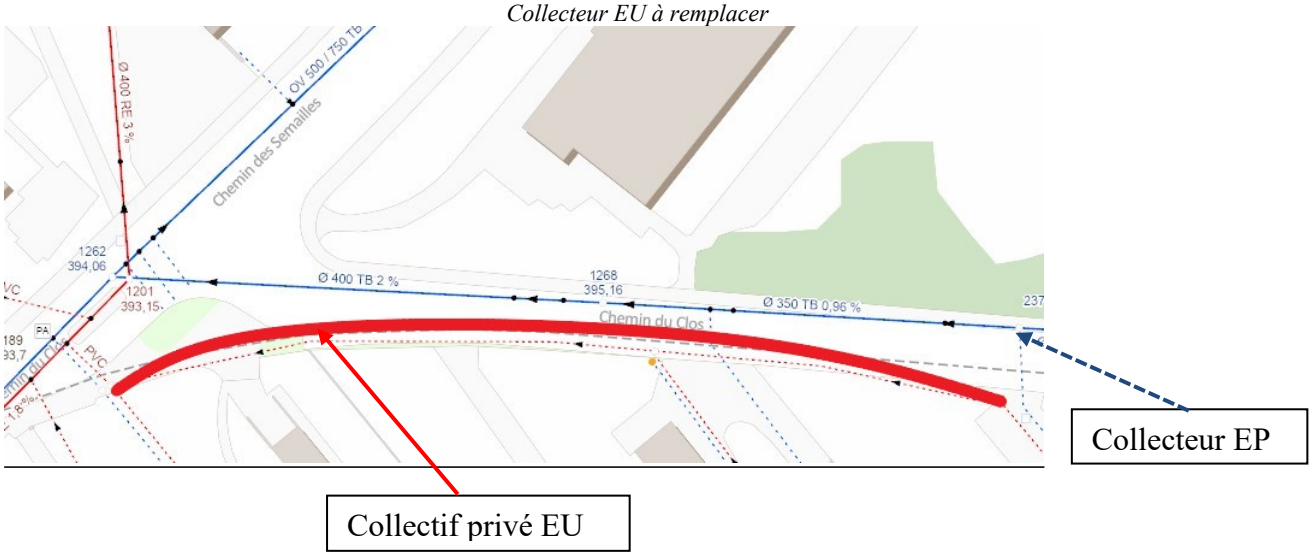

Réfection de la chaussée

La chaussée du chemin du Clos est en mauvais état, présentant de nombreux nids de poule et affaissements. Les fouilles prévues par les SIG pour la pose des conduites de CAD et de leurs réseaux ainsi que les reconstructions des collecteurs, justifient également une réfection complète.

De plus, cette réfection permettra de revoir les largeurs des trottoirs afin de les adapter aux réglementations actuelles et d'améliorer l'intégration d'un futur éco-point (voir point 6), ainsi que les aménagements de chaussées en découlant.

Les objectifs de l'étude seront de définir précisément les limites d'intervention et les *réaménagements nécessaires.*

<u>Sécurisation des cheminements piétons au carrefour du chemin de la Plamatte et du chemin du Clos</u>

Ce secteur est emprunté par de nombreux usagers piétons et mobilités douces se rendant aux pôles TPG de l'Etoile Palette et du Bachet.

Les cheminements piétons sont lacunaires et présentent des situations à risques pour les usagers en raison du manque de trottoirs et de délimitations peu claires pour les divers usagers à ce carrefour.

Pour cela, une étude du réaménagement de ce carrefour est nécessaire, afin de sécuriser les cheminements et d'améliorer le confort des modes doux. Les objectifs de l'étude seront de déterminer précisément les mesures adéquates et leur faisabilité dans ce secteur contraint et exigu.

Périmètre d'intervention de l'amélioration piétonne

<u>Enfouissement de la ligne aérienne, réfection de l'éclairage public et déploiement de la fibre optique</u>

Actuellement, l'alimentation électrique du chemin du Clos se fait par voie aérienne, avec deux mâts situés sur la Ville de Lancy. Les SIG, souhaitent procéder à l'enfouissement de cette ligne aérienne. Par ailleurs, la réfection de l'éclairage public serait effectuée dans le même temps.

La Commune de Plan-les-Ouates souhaite déployer un fourreau en attente pour un éventuel déploiement de la fibre optique.

Les objectifs de l'étude seront de coordonner ces modernisations avec les autres interventions prévues.

Création d'un éco-point

Actuellement les levées de déchets se font de « porte à porte » dans le secteur de la Plamatte. La construction d'un éco-point enterré le long du chemin du Clos permettrait de remédier à cette situation.

Les objectifs de l'étude sont de vérifier la faisabilité de cet éco-point en tenant compte de la végétation, de déterminer les aménagements de chaussées nécessaires, d'évaluer l'impact sur la circulation et du bien fondé de réaliser un éco point commun aux deux communes.

La création de cet éco-point nécessite une étude de circulation pour les différentes tournées des camions de levées, en raison du contexte des lieux et des aménagements projetés à terme par l'aménagement de la vélo route sur le chemin du Clos en continuité du chemin des Semailles.

Reconstruction du Pont du Clos : ouvrage sur le Voiret

Un problème hydraulique a été identifié sous l'ouvrage du Pont du Clos franchissant le ruisseau du Voiret dans ce secteur. Le tirant d'air est insuffisant en cas de fortes précipitations, et comme celles-ci sont de plus en plus fréquentes, il existe un fort risque de mise en charge du ruisseau et d'inondations en amont du pont.

Pont sur le Voiret

Comme nous pouvons le constater sur le plan en page suivante, les risques d'inondations sont importants en raison du faible écart entre le radier du pont et le lit du ruisseau.

Il faut préciser que le risque de mise en charge du Voiret est directement lié aux inondations du quartier des Petits-Bois. En effet le réseau d'eaux pluviales des Petits Bois se jette en amont du pont. Une analyse du niveau du Voiret en période de crue démontre

que la remontée d'eau dans le collecteur EP des Petits-Bois va jusqu'à la hauteur du chemin de Millénaire.

Cette mise en charge de l'ensemble du réseau favorise les inondations et refoulements dans le quartier des Petits-Bois. Cet élément combiné à l'étude hydraulique du quartier des Petits-Bois, pris dans son ensemble devrait permettre une diminution des risques d'inondations du quartier.

Carte des dangers d'inondations

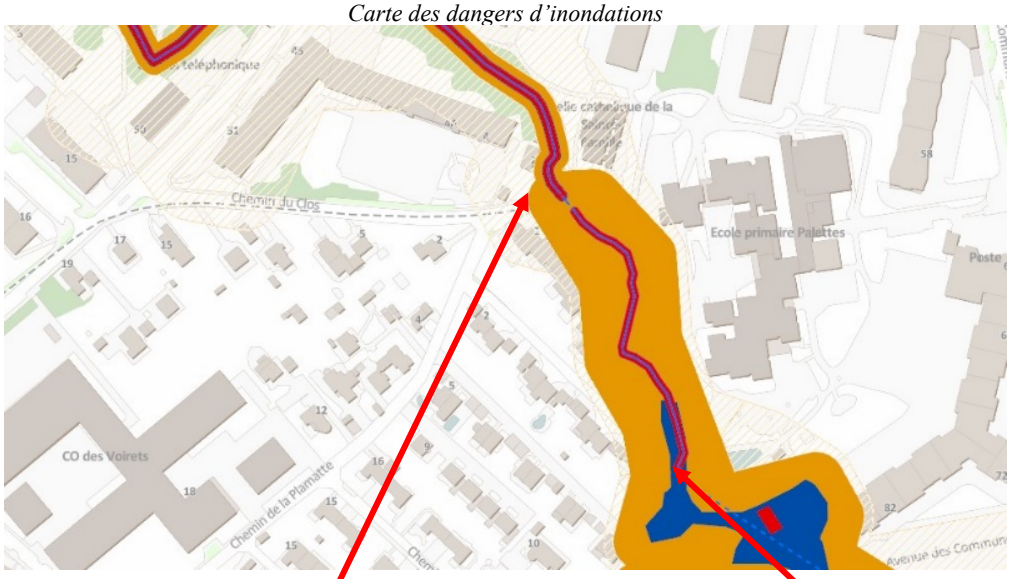

Pont du Clos et zone à risque d'inondations en amont du pont

Exutoire Petits-Bois

L'OCEau a donc mandaté un bureau spécialisé en hydraulique (bureau RCI) pour mener une étude d'avant-projet.

La consultation de ce spécialiste a rapidement abouti à la conclusion de la nécessité de démolir et reconstruire l'ouvrage pour diminuer les risques d'inondations à terme.

Actuellement, l'avant-projet propose de reconstruire l'ouvrage avec une largeur identique, afin de permettre une flexibilité d'aménagement en surface pour les années d'exploitation de l'ouvrage, mais en augmentant son débit de passage des eaux et en diminuant les risques d'embâcles (objets tels que des troncs ou branchages obstruant le passage de l'eau).

Les études de génie-civil pour la reconstruction de l'ouvrage seront à poursuivre par la Commune de Plan-les Ouates et la Ville de Lancy, l'ouvrage étant propriété des deux communes.

Les objectifs des études seront de caractériser l'ouvrage et de mener l'ensemble des études hydrauliques, statiques et dynamiques.

La prise en charge financière du coût des études et des travaux sera à déterminer entre les communes et l'OCEau.

3. Procédure administrative

Planning intentionnel

Le présent crédit permet de financer les études (phase 31 à 41 SIA) de génie civil nécessaires aux futurs travaux. Un crédit de réalisation sera ensuite proposé au Conseil municipal une fois les différentes phases d'études achevées et les offres de travaux obtenues.

La Ville de Lancy a déjà fait voter un crédit d'étude à son Conseil municipal en fin d'année 2024 en précisant qu'une part des études sera payée par la Commune de Plan-les-Ouates, sous réserve du vote du crédit afférent par son Conseil municipal.

Elle a, en parallèle, et en accord avec nos services techniques, lancé un appel d'offres à bureaux d'ingénieurs civils. Selon le retour des offres, le bureau SD ingénierie SA a rendu la proposition la mieux-disante.

Les aménagements prévus nécessiteront une demande d'autorisation de construire pour tous les ouvrages à réaliser.

Le planning de réalisation des études, puis des travaux, serait donc le suivant :

- Début des études : janvier 2025 (pris en charge par Lancy pour le moment) durée environ 6 mois
- Présentation d'un crédit d'étude au Conseil municipal de PLO : mars 2025
- Dépose d'un crédit de réalisation aux CM des deux Communes : automne 2025
- Début des travaux : printemps 2026
- Durée approximative des travaux : 12 mois

Financement

Dans ce contexte, les services des deux Communes ont trouvé une clé de répartition **pour les études**, à savoir 75% pour la Ville de Lancy et de 25% pour la Commune de Plan-les-Ouates, correspondant au ratio des surfaces respectives.

Le montant total du crédit d'étude estimé par la Ville de Lancy et vérifié par le SCA est de 332'000F TTC. La quotepart de Plan-les-Ouates est, selon la clé de réparation de 25% ce qui représente un montant d'étude de 83'000F TTC, plus des frais annexes pour la Commune de Plan-les-Ouates.

Concernant les travaux futurs, la clé de répartition reste à définir en fonction des résultats des études et des impacts sur leurs territoires respectifs. En effet, il y a passablement d'inconnues à ce stade pour établir précisément des clés de répartitions.

Le montant des travaux fera l'objet d'un appel d'offres commun avec des cahiers séparés selon les objets afin de permettre une répartition simple entre les deux Communes pour la suite.

4. Calcul du montant du crédit d'engagement

Le montant du crédit d'engagement est de F 100'000 TTC. Ce montant se divise comme suit :

Honoraires ingénieur civil (Part PLO)	77'000.00 F
Géomètre	5'000.00 F
Débours, hausses et imprévus	10'000.00 F
TOTAL du coût HT	**92'000.00 F**
TVA (8.1%)	7'452.00 F
TOTAL du coût TTC	**99'452.00 F**
Soit un montant total TTC arrondi à	**TTC 100'000.00 F**

5. Conclusion

Le Conseil administratif a prévu, avec votre accord et collaboration, de mettre en œuvre ce projet et vous recommande de voter ce crédit d'engagement de 100'000 F TTC pour le crédit d'engagement pour l'étude de la réfection du chemin et du pont du Clos (tronçon ch. des Semailles au pont du Clos).

Le Conseil administratif

SCA/ALF/YG/bg#27'289 – Mars 2025

Crédit d'engagement pour l'étude de la réfection du chemin et du pont du Clos (tronçon chemin des Semailles et pont du Clos)

Annexe 1

Estimation des coûts

SCA/AIF/mars

Commune de Plan-les-Ouates

Crédit d'engagement pour l'étude de la réfection du chemin et du pont du Clos (tronçon chemin des Semailles et pont du Clos)

CREDIT D' ENGAGEMENT

	A. Travaux divers			
1,00	Honoraires ingénieur civil (part PLO = 25% de 307'500.- HT)		77 000,00	F
2,00	Géomètre		5 000,00	F
	Total A. Travaux de génie civil	**HT**	**82 000,00**	**F**
	B. Débours et imprévus			
	Emoluments et frais administratifs		3 500,00	F
	Divers et imprévus : 10 %		6 500,00	F
	Total débours et imprévus	**HT**	**10 000,00**	**F**
	Total des coûts, études, frais, débours		**92 000,00**	**F**
	TVA 8.10%		**7 452,00**	**F**
	TOTAL DU CREDIT D'ENGAGEMENT		100 000,00	

Crédit d'engagement pour l'étude de la réfection du chemin et du pont du Clos (tronçon chemin des Semailles et pont du Clos)

Annexe 2

Financement et coûts induits
Investissement

SCA/AIF/mars

Financement

Crédit d'engagement pour l'étude de la réfection du chemin et du pont du Clos (tronçon chemin des Semailles et pont du Clos)

1	**Crédit brut**	100 000,00

2	**Recettes**		
	2,1	Prise en charge FIA	-
	2,2	Participation des routes cantonales	-
	2,3	Taxe d'équipement	-
	2,4	Taxe d'écoulement	-
	2,5	Sport-Toto	-
	2,6	Subventions fédérales	-
	2,7	Divers	-
		Crédit net	100 000,00

3 Commentaires

Evaluation des coûts induits

Crédit d'engagement pour l'étude de la réfection du chemin et du pont du Clos (tronçon chemin des Semailles et pont du Clos)

1	**Revenus annuels**	0,00
	Total des revenus annuels	**-**

			Durée	Montant	Taux	
2	**Charges annuelles pour la première année**					
	2,1	Charges financières		100 000,00	2,00%	2 000,00
	2,2	Amortissements		100 000,00	0,00%	-
	2,3	Charges de personnel				-
	2,4	Energie				-
	2,5	Matériel et fournitures				-
	2,6	Maintenance par des tiers				-
	2,7	Prestations de tiers				-
	2,8	Divers, subvention complémentaire				-
		Total des charges pour la première année				**2 000,00**

3	**Coûts induits pour la première année**	**2 000,00**

Investissement

Crédit d'engagement pour l'étude de la réfection du chemin et du pont du Clos (tronçon chemin des Semailles et pont du Clos)

PREVISION **Plan annuel des investissements**
Crédit global

Le montant du crédit d'engagement pour l'étude sera consolidé dans le crédit de réalisation des travaux

Répartition selon plan des investissements	**2025**	**Total**
Dépenses brutes prévues	100 000,00	100 000,00
Recettes estimées	0,00	0,00
Total dépenses nettes	**100 000,00**	**100 000,00**

PREVISIBLE **Coûts des travaux**

Crédit d'engagement pour l'étude	**100 000,00**	
Répartition selon exécution	**2025**	**Total**
Dépenses brutes prévues	100 000,00	100 000,00
Recettes estimées		
Total dépenses nettes	**100 000,00**	**100 000,00**